

Engagement sur l'honneur

(à adresser, dès que possible, à Mme Marcelle PROVOST, 59 bis rue Condorcet, 45400 Fleury-les-Aubrais, et au plus tard le 31 janvier 2017)

Je soussigné(e)....., demeurant.....

.....**m'engage par le présent et sur mon honneur** à verser la somme demille euros

(écrire SVP la somme en toutes lettres et aussi en chiffres). Le minimum étant de quinze mille euros et ce au plus tard le 31 juillet 2017, afin de mettre en place en France, dès que possible et en équipe, un projet de professionnalisation et d'embauche d'au moins une quinzaine de jeunes en France, ainsi qu'une structure commerciale, et ce sur la base du projet exposé dans ses grandes lignes dans la revue *Espéranto-info* (numéros 122 et 123 : sept. et nov. 2016) sous l'intitulé « *Le mouvement espérantiste : vers une seconde période française ?* »

Sur ces bases, (15 000 € minimum, et qui porteront intérêts.) mon engagement sur l'honneur me permet non seulement d'entrer de plein droit dans le collège des investisseurs (ci-dessous nommé le Collège) mais aussi, si je le souhaite, de participer activement à toutes les négociations en vue de définir ledit projet et de l'arrêter sous sa forme définitive.

C'est le Collège qui décidera, lors de sa première réunion (physique), de divers points de procédure (du nombre de voix attribué à chaque investisseur présent ou représenté, de l'opportunité ou non de nommer un directeur général, voire d'accueillir en son sein des investisseurs s'étant déjà engagés, mais sur des sommes inférieures à 15 000 euros, etc.), et aussi du taux d'intérêts que devront rapporter les sommes investies. **Ces quatre questions seront les premières fixées à l'ordre du jour**, et seront votées après débats en attribuant une voix et une seule à chaque investisseur, présent ou représenté, et ce quel que soit le montant de son engagement sur l'honneur. (N.B. : dans le cas d'un couple X présent à cette réunion, M. et Mme X ne pourront disposer d'une voix chacun que si le montant investi par eux atteint au moins 30 000 euros).

C'est également le Collège qui décidera de l'ouverture éventuelle d'un compte bancaire sur lequel je devrai adresser, le moment venu, mon chèque correspondant à l'engagement que je prends ce jour, et ce au plus tard à la date du **31 juillet 2017** qui fera commencer la période d'investissement portant intérêts à mon profit.

J'ai bien noté que :

a) **si à la date du 30 janvier 2017**, la totalité des engagements similaires au mien ne permet pas d'atteindre les cent mille euros, le Collège pourrait ne jamais se réunir puisque ne disposant pas des fonds nécessaires pour lancer dans de bonnes conditions un tel projet.

b) l'engagement que je prends aujourd'hui deviendra caduc si à **la date du 31 juillet 2017** aucun projet n'a pu concrètement être défini et arrêté.

Dans tous les cas, passé cette date du 31 juillet 2017, je reprendrai toute ma liberté, sans que l'on puisse me reprocher quoi que ce soit.

Si je devais être empêché, que ce soit par la maladie ou par la mort, je demande à mes ayant droits, et d'abord à mon conjoint, de respecter tous les termes de l'engagement que je prends ce jour, parce que telle est ma volonté.

Fait à, le

(écrire la mention « lu et approuvé » et signer)